

Conditions générales d'achat

1. Généralités

- 1.1 Les conditions générales d'achat sont valables pour des achats de biens et de services par Unitechnologies ainsi que les services y reliés chez le fournisseur.
- 1.2 Les partis s'engagent uniquement par leurs signatures; les accords oraux n'engagent pas les partis; toute dérogation pour les conditions générales d'achat nécessite un accord écrit préalablement des deux partis.
- 1.3 L'utilisation d'un support de transmission électronique est admissible.
- 1.4 Ces conditions d'achat font foi, quand elles sont déclarées comme applicables dans la commande d'Unitechnologies. Des conditions d'achat différentes du fournisseur dans l'offre ou la confirmation de commande ne sont pas reconnues par Unitechnologies.

2. Devis

- 2.1 Le fournisseur établit, sans frais supplémentaires, un devis à Unitechnologies et donnera des renseignements sur toute demande d'information complémentaire qui lui seront adressées.
- 2.2 Dans le cas d'un devis du fournisseur à Unitechnologies pour un produit spécifique, pour lequel le fournisseur aurait déjà comme client pour un produit similaire un concurrent d'Unitechnologies, le fournisseur informera immédiatement Unitechnologies par écrit.
- 2.3 Le devis du fournisseur doit être conforme avec la demande de devis et les conditions d'achat d'Unitechnologies en tous points. Toute différence doit être clairement signalée.
- 2.4 L'offre du fournisseur doit avoir une validité d'au moins deux (2) mois dès réception par Unitechnologies.

3. Commande

- 3.1 Les documents joints à la commande, tel que dessins et conditions spéciales d'Unitechnologies, qui supplémentent les conditions générales d'achat, font parties intégrales de la commande.
- 3.2 Unitechnologies attend une confirmation de commande écrite dans un délai de cinq (5) jours à l'adresse: achats@unitechnologies.com. Celle-ci doit être conforme à la commande en tous points. Toute différence doit être clairement signalée.
- 3.3 La commande est ferme uniquement une fois qu'Unitechnologies a reçu la confirmation de commande, sans réserve du fournisseur.
- 3.5 Sur demande d'Unitechnologies, le fournisseur soumet, sans frais pour Unitechnologies, les plans définitifs qu'il a établi pour l'article commandé et ceci avant le début de la fabrication. L'approbation d'Unitechnologies ne diminue en aucun point la responsabilité du fournisseur.

4. Livraison, Documentation

- 4.1 La responsabilité de l'emballage incombe au fournisseur. Si l'emballage doit être retourné, le retour se fait aux frais et périls du fournisseur.
- 4.2 La livraison se fait au délai et au lieu de livraison déterminé dans la commande, conformément aux règles, durant les heures de réception habituelles par un responsable de la réception marchandise. Si la date de livraison est contraignante et est une stipulation essentielle de la commande, elle ne peut être modifiée qu'avec l'accord préalable écrit d'Unitechnologies.
- 4.3 Le fournisseur s'engage à informer immédiatement Unitechnologies de chaque retard constaté dans l'exécution de la commande. Dans le cas d'un retard non-attribuable à Unitechnologies ou non décidé d'un commun accord, qui n'est pas dû à une force majeure, le fournisseur se trouve en retard dès échéance de la date de livraison convenu et Unitechnologies se réserve le droit, selon les conséquences engendrées par le retard, de diminuer la commande ou de l'annuler, sans indemnité, ainsi que de réclamer un dédommagement pour le préjudice subi.
- 4.4 Unitechnologies a le droit, pour le cas d'une livraison retardé, de faire valoir une pénalité de retard selon le code des obligations suisse. La documentation technique est soumise aux mêmes délais et stipulations. La pénalité de retard s'élève à 1% du prix total de la commande par semaine de retard, cependant elle n'excédera pas 8% du montant total. D'autres revendications de dommages demeurent réservées.
- 4.5 Le fournisseur ne peut faire valoir un défaut de service de la part d'Unitechnologies à la seule condition que ceux-ci soient revendiqués dans les délais.
- 4.6 Chaque livraison doit être accompagnée par un bulletin de livraison avec les indications suivantes:
Référence de la commande, date de la commande, quantité de colis, description précise du produit livré ainsi que déclaration d'origine de la marchandise.

4.7 La livraison ne contenant pas les déclarations de conformité, les protocoles de test ainsi que les documentations nécessaires pour l'installation, la mise en service, l'utilisation et la maintenance requise, est considérée comme incomplète.

4.8 Unitechnologies se réserve le droit de refuser des livraisons incomplètes ou des livraisons sans commande officielle.

5. Contrôles - Produits conformes

- 5.1 Le fournisseur garanti que la marchandise présente la qualité et les caractéristiques convenues. Les dispositions concernant les obligations de vérification et de réclamation commerciale sont expressément stipulés. Unitechnologies peut revendiquer des défauts à tout moment durant la période de garantie.
- 5.2 Des contrôles effectués par Unitechnologies, même si ceux-ci précèdent la livraison, ne dégagent d'aucune manière le fournisseur de sa responsabilité.
- 5.3 Avec l'acceptation de la commande, le fournisseur confirme que son produit correspond aux prescriptions applicables de l'union européenne (UE). Le fournisseur assure à ses propres frais que tous les documents nécessaires soient disponibles. Si besoin, le fournisseur assurera aussi la conformité avec d'autres normes locales ou internationales.
- 5.4 A la demande d'Unitechnologies, le fournisseur doit accorder accès aux analyses, concepts et autre dossier relevant de la sécurité du produit concernant l'objet de la livraison et, si nécessaire, établir des copies pour Unitechnologies.
- 5.5 Unitechnologies se réserve le droit, sans frais supplémentaire, d'exiger une livraison de remplacement dans un délai correspondant à ses besoins, et de renoncer, partiellement ou totalement, à la livraison. Unitechnologies se réserve le droit de facturer les coûts directs et indirects, incluant les cas où Unitechnologies aurait quand même accepté la livraison.

6. Facturation et conditions de paiement

- 6.1 Les prix se comprennent DDP selon NCOTERMS 2010 (lieu de livraison; siège d'Unitechnologies) emballage inclus.
- 6.2 Les conditions de paiement figurant sur la commande doivent être appliquées. La possibilité de déduction aux soldes réciproques reste réservée.
- 6.3. Une facturation conforme et complète ainsi que la réception de la marchandise au lieu de livraison sont des conditions préalables pour le paiement du prix d'achat. Plus particulièrement, la facture doit contenir toutes les données légales nécessaires, notamment la législation sur la TVA. De plus, la facture du fournisseur doit contenir le numéro de commande, le numéro de référence et d'article d'Unitechnologies, ainsi que la déclaration d'origine.

7. Moules, outillages, équipements de test, etc. (ci-dessous "outillages")

- 7.1 Des outillages fabriqués par le fournisseur pour Unitechnologies et qui sont payés par Unitechnologies, passent dans la propriété d'Unitechnologies au moment du paiement. Ils restent chez le fournisseur, par contre ils sont à déclarer et marquer comme propriété d'Unitechnologies (constituit possesseur).
8. Garantie
- 8.1 Le fournisseur garanti que le produit est conforme à l'utilisation prévue, qu'il ne présente aucun dégât qui pourrait diminuer sa valeur ou réduire son utilisation, qu'il atteint le volume de prestations prescrit, qu'il est conforme aux données techniques incluses dans la commande, qu'il est conforme aux règlements en vigueur au lieu de livraison et qu'il est sans erreur de conception, d'exécution et de matériel.
- 8.2 A l'exception de consommables, qui ont une durée de vie plus courte que les conditions de garantie, la période de garantie est de vingt-quatre (24) mois dès la livraison. La période de garantie se prolonge de la durée entre la réception et la mise en service effective de la marchandise; une telle prolongation ne peut toutefois pas excéder douze (12) mois. Pour des bâtiments ou des constructions intégrées dans des biens immobiliers, la période de garantie est de cinq (5) ans dès acceptation écrite par Unitechnologies.
- 8.3 Le fournisseur libère Unitechnologies d'une éventuelle responsabilité du fait des produits, dans la mesure où la responsabilité du fait est causée par la marchandise. Sur demande, le fournisseur doit prouver que le risque de responsabilité du fait des produits est suffisamment couvert par une assurance.
- 8.4 Si, durant la période de garantie, le produit s'avère être complètement ou partiellement non-conforme, le fournisseur assurera, dans un délai d'une (1) semaine, la réparation ou un échange gratuit pour rétablir la conformité au lieu d'utilisation. L'intégralité des coûts pour le voyage, le transport, la douane, le montage, le démontage, etc. sont aux frais du fournisseur ;
- 8.5 Si, dans un délai de deux (2) semaines, aucune action convenable n'est prise par le fournisseur, Unitechnologies a le droit, aux frais du fournisseur, de prendre toute mesure nécessaire pour améliorer la situation dans un délai acceptable pour le client final.
- 8.6 Le fournisseur assure la garantie de la responsabilité du produit et confirme avec seule responsabilité, que l'utilisation du produit ainsi que le logiciel correspondant ne sont pas en infraction avec les lois de la propriété intellectuelle. Il porte également la responsabilité pour toute action juridique ainsi que tous les coûts pour la protection, la défense et l'indemnisation en relation avec cette

garantie, sans limite de temps, incluant le dédommagement d'Unitechnologies pour tous les coûts et inconvénients subit suite à une telle action.

8.7 Pour les produits de remplacement, les réparations et les pièces de rechange, la même garantie est appliquée que pour les produits originaux.

9. Disponibilité de pièces de rechange et du service après-vente

9.1 Le fournisseur assurera la disponibilité des pièces de rechange conformes aux conditions du marché ainsi qu'un service après-vente adéquat, durant au minimum dix (10) ans après la mise en service du produit ou onze (11) ans après la livraison, selon lequel intervient en premier.

9.2 Quand le fournisseur, pour des raisons indépendantes de son contrôle, constate durant le délai prévu qu'il n'est plus capable d'honorer ses engagements, il contactera sans délai Unitechnologies afin que les partis trouvent ensemble une solution adaptée à la situation.

10. Propriété intellectuelle

10.1 Le fournisseur garanti que la livraison de la marchandise, l'utilisation respective d'Unitechnologies, ne violent pas les droits de la propriété intellectuelle de tiers. En cas de violation des droits de la propriété intellectuelle de tiers, le fournisseur libère Unitechnologies de sa responsabilité envers des tiers, sans annuler le droit d'Unitechnologies de se retirer du contrat ou de demander des dommages.

10.2. Le fournisseur n'utilisera, ni ne rendra disponible à des tiers sans l'accord écrit préalable de Unitechnologies, le savoir-faire et toutes informations confidentielles d'Unitechnologies, qu'il aurait reçu pour l'exécution ou la négociation du contrat, en particulier les documents remis par Unitechnologies. Le fournisseur se doit aussi de transférer cette obligation à ses employés.

10.3 A la demande d'Unitechnologies, toutes les données devront, selon le choix d'Unitechnologies, soit être retournées, soit être détruites. Aucune copie, sous aucune forme, ne devra être conservée.

10.4 Cette obligation se termine cinq (5) ans après la fin des relations contractuelles. Si le fournisseur viole cette obligation à la confidentialité, il devra payer une pénalité de CHF cent mille (100'000) pour chaque violation, même sans aucune preuve de dommage. La revendication d'une pénalité excédant le dommage ainsi que l'exécution en nature reste réservée. Le paiement de la pénalité ne libère pas le fournisseur de l'obligation à la confidentialité envers Unitechnologies.

10.5 Les résultats d'études, de développements, de tests en labo, etc., exécutés dans le contexte de la commande et payé directement ou indirectement par Unitechnologies, appartiennent dans leurs totalités et exclusivement à Unitechnologies. L'utilisation par le fournisseur de ces résultats pour ses propres brevets, modèles, etc., n'est pas permise.

10.6 Sur demande d'Unitechnologies, au moment de la première livraison du produit commandé, le fournisseur remettra à Unitechnologies un exemplaire des plans du produit ainsi que de ses composants. Ce jeu sera actualisé à chaque modification du produit ou de ses composants.

11. Logiciel

11.1 Le fournisseur garanti, automatiquement et sans frais, que le logiciel livré avec le produit dispose d'une licence liée au produit lui-même. Cette licence sera établie au nom d'Unitechnologies, de ses clients et pour des tiers qui pourraient acquérir le produit dans le futur.

11.2 Dans le cas où le logiciel serait spécifique au produit, Unitechnologies sera automatiquement déclaré comme propriétaire exclusif et complet. Sur demande d'Unitechnologies, le fournisseur livrera le programme source et les objets logiciels ainsi que les documentations y correspondant.

12. Confidentialité - publicité

12.1 Le fournisseur traitera, de manière totalement confidentielles, toutes les informations reçues d'Unitechnologies, peu importe la nature technique ou commerciale de celles-ci, ainsi que toutes ses propres informations en relation avec les contacts d'Unitechnologies, ses offres et commandes, etc. Il en fera usage uniquement dans le cadre de ses contacts avec Unitechnologies et avec ses propres fournisseurs, si ceux-ci sont impliqués dans la réalisation de la commande, à l'exclusion de tout autre cas.

12.2 Le fournisseur est responsable d'informer ses propres fournisseurs concernant les obligations de confidentialité envers Unitechnologies. Il veillera à ce que ces derniers respectent les obligations de confidentialité.

12.3 Dans sa publicité, sous réserve d'un accord préalable écrit d'Unitechnologies, le fournisseur ne mentionnera pas ses relations contractuelles, ne divulguera aucun produit ou composant d'Unitechnologies, ne communiquera aucune photo, aucun plan, spécification, etc. et n'informerá aucun tiers.

13. Assurance

Le fournisseur libère Unitechnologies d'une éventuelle responsabilité du fait des produits, dans la mesure où la responsabilité du fait est causée par la marchandise. Sur demande, le fournisseur doit prouver que le risque de responsabilité du fait des produits est suffisamment couvert par une assurance.

14. Relations commerciales avec un concurrent

Dans le cas d'une commande par Unitechnologies pour un produit spécifique, important commercialement ou techniquement, Unitechnologies pourra demander au fournisseur, que celui-ci, durant la phase de réalisation de cette commande, s'abstienne d'accepter une commande d'un concurrent pour un produit similaire.

15. Changement conséquent du capital

Dans le cas où un changement conséquent du capital du fournisseur aurait lieu, en particulier si un concurrent d'Unitechnologies devrait acquérir une participation, le fournisseur devra informer Unitechnologies immédiatement et lui proposer un délai raisonnable, afin qu'Unitechnologies puisse se retirer du contrat courant, et ce, sans aucun frais à la charge d'Unitechnologies.

16. Résiliation

16.1 Unitechnologies peut renoncer à la commande et refuser la livraison sans indemnités pour le fournisseur, conforme au paragraphe 4.2 ci-dessus, si le délai maximal convenu est dépassé ;

16.2 Si le fournisseur ne respecte pas une ou plusieurs clauses du contrat et n'apporte pas les corrections nécessaires dans un délai d'un (1) mois après réception de la sommation de Unitechnologies ;

16.3 Si il semble évident que le délai de livraison ne pourra être tenu avant l'expiration de celui-ci ou si le produit commandé ne sera pas conforme avec la commande ;

16.4 Si le fournisseur présente des difficultés financières qui peuvent mettre en doute la capacité de réalisation de la commande, aux conditions de contrat ou de la garantie des obligations convenues concernant la garantie et le service après-vente ;

16.5 Tant que le fournisseur n'a pas encore initié d'actions concrètes pour la réalisation de la commande.

17. Visites

Unitechnologies est autorisé à contrôler l'avancement des travaux chez le fournisseur et d'exécuter des audits, selon les instructions, dans les conditions spécifiques de Unitechnologies.

18. Force majeure

Les partis ne garantissent pas la non-exécution des obligations contractuelles dans le cas de force majeure. Pour que la clause soit acceptée, le parti qui désire en faire utilisation, doit annoncer les événements inattendus et survenus ainsi que leur durée probable à l'autre parti.

19. Annulation d'une clause

Quand une ou plusieurs clause(s) de ces conditions générales de ventes s'avèrent être partiellement ou entièrement annulées, le reste des conditions générales de vente gardent leurs validités. Concernant la(les) clause(s) annulée(s), les partis se consulteront pour élaborer une solution de remplacement, dont les conditions légales et commerciales seront aussi proches que possible aux conditions de la (des) clause(s) annulée(s).

20. Divers

20.1. Des clauses accessoires orales n'entre pas en vigueur dans ce contrat. Des changements de contrat sont valables uniquement s'ils ont été formulés par écrit.

20.2. Si une clause contractuelle s'avère être nulle ou devrait le devenir, l'efficacité des autres clauses n'est pas touchée. Une telle clause est à remplacer par une autre, valable, qui s'en approche autant que possible au sens commercial de la clause nulle.

20.3 "Par écrit" signifie l'enregistrement de données (inclus le transfère par télétransmission) en forme physique ou autre forme, qui pourrait être redonné en forme physique à une date ultérieure.

20.4 Le fournisseur n'est pas autorisé à céder à des tiers des droits de ce contrat sans l'accord écrit préalable d'Unitechnologies.

21. For et droit applicable

Le lieu d'exécution et le for exclusif se trouvent à Bern, Suisse, et les rapports juridiques sont exclusivement réglés par le droit suisse.

22. Version officielle

La version originale en allemand à force de loi.

Unitechnologies SA, route de berne 5, CH-3238 Gals